

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 12

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« avec les »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.